



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

**VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE**

Décembre 2013



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

SOMMAIRE

Introduction

Partie I : Données départementales

- Plaintes Police
- Plaintes Gendarmerie
- Nombre de structures d'hébergement
- Dispositifs nationaux
 - o Référent Unique Départemental Violences au sein du Couple
 - o Accueil de Jour Femmes Victimes de Violences au sein du Couple
- Structures départementales d'aide et d'accompagnement des femmes victimes
 - o CIDFF (Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles)
 - o Justice et Citoyenneté 03 (Fusion ABSECJ et ADAVIP)
 - o Observatoire Départemental des Violences faites aux Femmes (CG 03)
- Pilotage départemental

Partie II : Actions départementales

- Formations des professionnels
- Communication
- 25 novembre : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Partie III : Préconisations et déclinaison du 4^{ème} Plan

- Par rapport aux données quantitatives, Par rapport aux données qualitatives
- Réflexions à poursuivre
- Déclinaison départementale du 4^{ème} Plan interministériel Violences

Conclusion

Annexes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

INTRODUCTION

Contexte national

Depuis 18 mois, les droits des femmes sont redevenus une politique publique. Le Gouvernement a réinstallé un ministère des droits des femmes. Le Parlement a adopté la loi sur le harcèlement sexuel et examine actuellement le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été au cœur de la grande conférence sociale. Le Comité interministériel pour les droits des femmes qui ne s'était plus réuni depuis plus de 12 ans a défini le 30 novembre 2012 une feuille de route pour chaque ministère et un programme d'action ambitieux dont la mise en œuvre est déjà très largement avancée.

Un second Comité interministériel s'est rassemblé fin novembre 2013. Il a été l'occasion le 22 novembre d'adopter le 4^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce 4^{ème} plan retient un plus petit nombre de priorités, sur lesquelles le Gouvernement s'est engagé et dont il sera comptable au niveau national comme au niveau local.

Dans le cadre de la circulaire du 31 octobre 2013, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des droits des femmes, a demandé de dresser un premier état des lieux de la réalité des violences faites aux femmes dans notre département de l'Allier et des réponses publiques qui y sont apportées. Les éléments de ce diagnostic territorialisé ainsi qu'une description de l'organisation de la mise en œuvre du 4^{ème} plan gouvernemental contre les violences faites aux femmes doivent être communiqués avant fin 2013 au SDFE de la DGCS.

Contexte départemental

Depuis 7 ans, en Allier, dans le cadre d'un protocole départemental triennal de lutte et de prévention des violences conjugales, un collectif regroupant l'Etat, et plus particulièrement la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'Égalité, le Conseil Général, Justice et Citoyenneté 03 et le CIDFF (*centre d'information sur les droits des femmes et des familles*) a proposé des actions de formation, de réflexion et communication aux professionnels confrontés à cette problématique.

Un deuxième protocole a été signé le 17/02/2012, il a permis de remettre en place la commission départementale des violences faites aux femmes, qui se réunit désormais deux fois par an.

Le présent document a pour objet de faire un premier compte rendu des réunions et actions organisées sur notre territoire pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le, ainsi qu'une présentation du dispositif qui commence à être décliné dans notre département par le biais de la Délégation aux droits des femmes en lien avec l'Observatoire des violences faites aux femmes, second au niveau national, il faut le rappeler, et crée le 27 Mai 2013.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité

PARTIE I : DONNEES DEPARTEMENTALES

Les nombres de faits déclarés en Police et en Gendarmerie dans l'Allier sur les violences au sein du couple (époux, concubins, pacsé, ex-époux, ex-concubins et ex-pacsés) et violences intrafamiliales sont présentés sous les critères suivants:

- Plaintes en Police¹ :

2012 (01/01/12 au 01/01/13 exclus)	interventions de police (DF1 : différents au sein du couple)	déclarations d'usagers (DF1 : différents au sein du couple)	PLAINTES					
			violences volontaires physiques	harcèle ment	violences habituel les	violences psycholo giques	homicid es	tentatives homicides
CSP MOULINS	196	136	39	0	0	0	0	0
CSP MONTLUC ON	326	178	40	0	0	0	0	0
CSP VICHY	331	81	51	0	3	3	0	2
DDSP ALLIER	853	395	130	0	3	3	0	2

2013 (01/01/13 au 01/08/13 exclus)	interventions de police (DF1 : différents au sein du couple)	déclarations d'usagers (DF1 : différents au sein du couple)	PLAINTES					
			violences volontaires physiques	harcèle ment	violences habituel les	violences psycholo giques	homicid es	tentatives homicides
CSP MOULINS	107	54	14	0	4	0	0	0
CSP MONTLUC ON	192	102	21	3	4	0	0	0
CSP VICHY	203	78	31	6	0	1	0	0
DDSP ALLIER	502	234	66	9	8	1	0	0

¹ Source DDSP 03



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité

• **Plaintes en Gendarmerie² :**

Equivalents « plaintes PN »	2009	2010	2011	2012		Au 31.10.12	Au 31.10.13
Homicides	0	0	0	0		0	0
Tentatives homicides	3	0	2	3		3	0
Autres Coups et Blessures Volontaires	129	115	106	149		118	137
Séquestrations	2	3	0	4		3	0
Menaces ou chantages autre but qu'extorsion de fonds	40	36	39	58		48	58
Viols sur des majeurs	4	9	9	10		8	3
Viols sur des mineurs	9	7	12	21		16	11
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeurs	4	7	11	11		10	5
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineurs	11	24	17	25		21	26
Différends familiaux	79	82	111	103		86	57
TOTAUX	281	283	307	384		313	297 (*)
Saisine des services sociaux (Conseil Général et Justice et Citoyenneté 03) par le CORG 03 (Centre Opérationnel Renseignement Gendarmerie)			197	181		148	98 (**)
Interventions cadre violences intra-familiales			718	532		459	470 (*)

Commentaires:

Depuis 2006, l'ensemble des services de l'Etat sont mobilisés pour combattre le phénomène des violences faites aux femmes. Ainsi, dans l'Allier en 2012, les services de police et de gendarmerie ont enregistré :

- pour la police : 130 plaintes de femmes victimes de violences conjugales en 2012 et 66 plaintes sur les 10 premiers mois de 2013,
- pour la gendarmerie : 384 plaintes de femmes victimes de violences au sein du couple et intrafamiliales en 2012 et 297 plaintes sur les 10 premiers mois de 2013.

A noter que depuis 2012 un critère spécifique « femmes victimes de violences conjugales » a été intégré par les services de police.

On peut remarquer depuis 2006 : 4 Morts violentes au sein du couple dont 1 en 2006, 2 en 2009 et 1 en 2010 qui était un homme. 3 relèvent de la zone Gendarmerie nationale et 1 en zone Police

² Source Gendarmerie 03



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité

- **Nombre de structures d'hébergement:**

Dans l'Allier, 3 CHRS Vichy, Moulins, Montluçon sont présents mais il n'existe pas à ce jour des places spécifiques pour les femmes victimes de violences

Données³ sur les personnes victimes de violences accueillies du 01 janvier au 30 juin 2013 :
-37 personnes accueillies (*dont 1 homme*)
-7 à Moulins ; 18 à Montluçon ; 12 à Vichy
-9 personnes d'origine étrangère (lieu de naissance)
-28 « 1er accueil » ; 7 déjà accueillies
-30 pour Violences conjugales ; 3 pour violences intrafamiliales (autres) ; 2 pour les deux
-8 séjours de 1~2 jours ; 5 de 4~21 jours ; 10 de 88~359 jours 10 NON SORTIES,

- **Dispositifs nationaux :**

- **Le Référent départemental pour les femmes violences au sein du couple**

- **Circulaire :** N°SDFE/DPS/2008/159 du 14 mai 2008 relative à la mise en place de « référents » pour les femmes victimes de violences au sein du couple
- **Définition :** Dans le cadre du deuxième Plan global de lutte contre les violences faites aux femmes (2008-2010), il est notamment prévu de renforcer la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Leurs besoins sont multiples : accueil, écoute, information, orientation juridique, accompagnement et soutien psychologique, hébergement, relogement, insertion professionnelle... Pour s'assurer de cet accompagnement et de ce suivi, des postes de « référent », interlocuteur principal et de proximité des femmes victimes de violences, sont créés au niveau local (avec le soutien financier du FIPD et des partenaires locaux).

Son intervention s'inscrit donc à deux niveaux :

- autour de la personne (*suivi qualitatif exigé entre 25 et 50 femmes par an*) ;
- au sein d'un réseau d'acteurs locaux qui, dans une démarche ouverte, interministérielle et partenariale, collaborent ensemble à la lutte contre ces violences inadmissibles.

Structure porteuse dans l'Allier : CIDFF depuis 2008
Bilan⁴ dispositif « Référent départemental Femmes victimes de violences au sein du couple »
-152 femmes accompagnées depuis novembre 2008 à Juin 2013
-79 femmes suivies en 2012
-Forte part de 25/50 ans
-Forte part de femmes avec enfants (86 %)
-Depuis 2011 : augmentation des violences économiques, des femmes séniors, des CSP+
-Permanences sur les 3 agglos, 1 fois par mois au Montet, Lapalisse et autres sur demande
-Financement dans le 03 Etat en 2012 : FIPD : 7500 euro

³ Source Diagnostic de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes 03

⁴ Source CIDFF 03



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

➤ **Accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple**

- Circulaire : N°DGCS/SDFEFH-B2/2012/158 du 13 avril 2012 relative au financement d'accueils de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans chaque département.

- Définition : Le 3ème plan interministériel (2011-2013) de lutte contre les violences faites aux femmes met en conséquence l'accent sur l'importance des réponses offertes en ce domaine aux femmes victimes de violences au sein du couple, afin de préparer, d'éviter ou d'anticiper le départ du domicile pour elles et, le cas échéant, leurs enfants.

Ce plan prévoit ainsi le financement d'accueils de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple dans chaque département, de manière à ce qu'elles puissent disposer d'une structure de proximité ouverte durant la journée pour les accueillir, les informer et les orienter.

Ce dispositif, en relais des associations œuvrant en matière d'information sur les droits, est également, en amont, une alternative à un hébergement d'urgence parfois inapproprié à la situation de femmes qui ne se trouvent pas en situation de précarité, mais nécessite en revanche un cadre sécurisé et sécurisant. L'objectif fixé est, à l'échéance du plan (2011-2013), que chaque département soit doté.

Structure porteuse dans l'Allier : CIDFF fin 2013/2014

Les crédits étant arrivés en fin d'année 2013, le projet est en préfiguration en 2013 et ouvrira courant 2014 : l'inauguration de l'antenne de Moulins est envisagée fin janvier/début février

-3 antennes sur Vichy, Moulins, Montluçon

-1 psychologue-psychothérapeute

-Bénévoles pour accueillir les femmes et les enfants

-Maillage unique de tout le département

-Financement dans le 03 Etat avec des crédits arrivés en Novembre en 2013 :

-DRDFE: 45000 euro



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité

• **Structures départementales d'aides et d'accompagnement des femmes victimes :**

➤ **CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)**

- Convention : Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat et le CIDFF 03 2012-2015
N° 013750030351-2013 du 22/04/2013

- Agrément : Considérant que depuis 1972, pour répondre aux besoins exprimés par les femmes de connaître leurs droits et d'exercer pleinement leur autonomie, l'État a encouragé la création de Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) qui se sont rapidement développés avec le concours des collectivités territoriales et des partenaires locaux pour couvrir l'ensemble du territoire.

Considérant qu'en application de l'arrêté du 14 février 1997, les CIDFF ont pour mission d'assurer l'accès des femmes à l'information sur leurs droits et de promouvoir cette information en lien avec d'autres associations et collectivités publiques ou privées. Pour exercer leurs missions, les CIDFF sont agréés tous les 3 ans par l'État dans le cadre d'un conseil national d'agrément dans lequel siège le Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles.

- Objectifs : Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions nécessaires à :

- L'accès des femmes, notamment celles victimes de violences ou de discriminations sexistes, et des familles à l'information sur leurs droits dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial ;
- L'accès des femmes à la formation professionnelle, à l'emploi, à la création-reprise d'entreprises et à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Rapport d'activité du CIDFF en 2012 : Association départementale présente avec des permanences sur les 3 agglomérations :

-1277 personnes reçues

-646 élèves sensibilisés à la lutte contre les violences faites aux femmes

-Action en faveur de la responsabilisation des auteurs de violences conjugales : 55 entretiens

-3 antennes sur Vichy, Moulins, Montluçon et rdv sur demande

-Financement dans le 03 Etat en 2013:

DRDFE: total 90433 euro dont

-Subvention globale de 39933 euro donc 33835 euro de subvention de fonctionnement+ 6098 euro de subvention sur le secteur emploi.

-Avenant 1 : de 1500 euro un projet d'action sur Vichy expérimental sur les femmes et la création d'un réseau créatrices d'entreprises pour 2014

-Avenant 2 : de 45000 euro : création d'un futur accueil de jour pour les femmes victimes

-Avenant 3 : de 4000 euro : actualisation d'un guide pour les professionnels



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

➤ **JUSTICE ET CITOYENNETÉ 03 (réseau INAVEM)**

- Nouvelle association : Fusion de deux associations d'aides aux victimes (ADAVIP et ABSECJ) depuis le 01/07/2013 sur tout le département, à déclinaison départementale.

- Objectifs : Cette association du champ judiciaire a pour projet d'aider et d'assister les victimes d'infractions pénales dans le cadre du réseau INAVEM. Ainsi l'ouverture d'un BAVI (*bureau d'aide aux victimes*) est prévue sur Moulins début 2014 et fait aussi partie intégrante du dispositif ministériel.

Gros travail de reprise de toutes les mains courantes et renseignements judiciaires dans le département, qui permettra de recontacter toutes les victimes et de leur proposer un suivi d'accompagnement.

Actions de prévention et de partenariat, stages pour les personnes, prévention sur les stupéfiants, l'alcool, lutte contre la récidive... un travail sur Montluçon est engagé avec la Directrice du Centre pénitencier sur les auteurs de violences : les aider à anticiper leur sortie de prison et à se reconstruire.

ADAVIP en 2012 :

-144 victimes de violences conjugales accompagnées en 2011 --118 en 2012 dont 7 hommes
(soit 5,9 %)

-49 victimes de violences intrafamiliales en 2012

-175 victimes de violences extra-familiales

ABSECJ en 2012 :

-284 personnes reçues dans le cadre d'infractions commises au sein du couple, séparé ou non en 2012.

➤ **OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (CONSEIL GENERAL 03)**

- Création : Le deuxième protocole départemental de lutte contre les violences au sein du couple 2012-2015 signé en Préfecture le 17 février 2012, piloté et suivi deux fois par an par la chargée de mission aux droits des femmes, illustre une réelle volonté de renforcer et de promouvoir le partenariat institutionnel et associatif pour lutter contre ce fléau qu'est la violence conjugale. Il est ressorti 4 grandes actions qui ont été conduites par différentes structures, présentées au nouveau groupe de travail de lutte contre les violences faites aux femmes. Le projet de création d'un observatoire départemental afin de recueillir des données statistiques de chaque partenaire est porté par le Conseil Général 03



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

- **Inauguration le 27 mai 2013 du 2^{ème} Observatoire départemental national:**

Ainsi en collaboration avec le CG 03 avec la DDFE, la nécessité d'avoir une instance comme un observatoire pouvant recueillir des données statistiques et avoir une vision plus précise du département est apparue. Le Conseil général dans le cadre du protocole amorcé par l'Etat, s'est engagé dans la création de cet observatoire. Afin de mieux comprendre ce projet Mme RONAI, chargée de mission du CG 93 et référente auprès de la Ministre des droits des femmes au sein de la MIPROF (*mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains*), est intervenue auprès de notre groupe de travail en septembre 2012 dans l'Allier et pour l'inauguration en Mai 2013.

Le 2^{ème} Observatoire National du CG 03 s'est engagé :

- à dégager une enveloppe financière annuelle spécifique
- à embaucher une emploi d'avenir pour animer l'observatoire
- en interne de mettre en place 4 référents de l'observatoire, un par bassin et un coordonnateur
- de mettre en place à titre d'expérimentation 3 téléphones d'alertes si les partenaires le jugent nécessaires
- à s'associer aux actions de la DDFE
- Création le 27 mai 2013 en présence d'Ernestine RONAI
- 2 Comité de Pilotage par an
- Diagnostic 2013 sur les violences faites aux femmes
- Recueil des données statistiques
- Mise en place de formations pour agent-e-s d'accueil sur les 3 bassins

➤ **UMJ (Unités Médico-Judiciaires)**

Pas d'Unités Médico-Judiciaires à l'heure actuelle dans l'Allier. Un travail est amorcé avec l'Observatoire départemental sur l'Hôpital de Moulins



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

- **Pilotage départemental des violences faites aux femmes:**

- **Commission départementale des violences faites aux femmes depuis 2012 :**

Ainsi, dans le cadre du troisième plan en 2011, les professionnels de l'Allier ont souhaité formaliser un nouvel engagement autour d'un document commun aboutissant à la création d'un nouveau groupe de travail qui tout en consolidant le réseau développera des outils au service des partenaires et de la cause. Ce **deuxième protocole départemental de lutte contre les violences au sein du couple 2012-2015**, signé le 17 février 2012 avec une **20^{ème} de partenaires**, piloté par la Déléguée aux droits des femmes illustre une réelle volonté de renforcer et de promouvoir le partenariat institutionnel et associatif pour lutter contre ce fléau qu'est la violence conjugale. Il est ressorti 4 grandes actions qui vont être conduites par différentes structures et suivies 2 fois par an par la nouvelle **commission départementale des violences faites aux femmes associant Etat et Procureurs des 3 TGI**.

- **Comité de pilotage de l'Observatoire Départemental depuis 2013 :**

Depuis la création de l'Observatoire, le 27 Mai 2013, réunissant plus d'une 30^{ème} de partenaires, il a été convenu que cette structure organisera **2 fois par an des comités de pilotage avec l'ensemble des acteurs de terrain en lien avec la Déléguée aux droits des femmes**.

De plus des réunions tous les 2 mois sont organisées avec l'animatrice, la responsable de l'Observatoire et la Déléguée aux droits des femmes pour faire des points d'étapes réguliers des actions sur les violences. Les 4 référent-e-s au sein du Conseil Général et la Référente départementale Violences Conjugales du CIDFF pourront être convié-e-s.

- **Bilan Trimestriel dans le cadre de la convention du Référent Violences Conjugales depuis 2008**

Dans le cadre de la convention de 2008 entre l'Etat et le CIDFF, **des réunions trimestrielles sont organisées entre la Référente Départementale Violences Conjugales et la Déléguée aux droits des femmes** afin de présenter le bilan quantitatif et qualitatif du dispositif.

17 Février 2012 : signature du 2nd protocole de lutte contre les violences au sein du couple avec 20 partenaires, pilotage DDFE

27 Mai 2013 : Inauguration du 2nd Observatoire départemental sur les Violences faites aux femmes avec 30 partenaires, pilotage CG 03 en lien avec DDFE

Depuis 2012 : Commission départementale violences faites aux femmes, 4 réunions, 2 fois par an, pilotage DDFE en lien avec Procureur

Depuis 2013 : 2 COPIL de l'Observatoire départemental, pilotage CG 03, 3 réunions étapes DDFE/CG03

Depuis 2008 : 4 bilans trimestriels par an avec la DDFE et la Référente Violences CIDFF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

PARTIE II : ACTIONS DEPARTEMENTALES

• Formations des professionnels:

➤ La Délégation aux droits des femmes :

Dans le cadre de sa mission, la déléguée départementale organise tout au long de l'année des formations et des sensibilisations sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes.

-En Novembre 2012 : 300 professionnels formés sur la lutte contre « Viols et Agressions sexuelles » avec la Dre SALMONA
-En Décembre 2012 : 50 professionnels formés sur « la conduite d'entretien avec les auteurs et les victimes » avec la psychologue Mme VASSELIER (A noter vu les places restreintes 50 personnes sur liste d'attente)
-En 2012 et 2013 : 40 professionnels socio-éducatifs de l'Education nationale formés sur « la prévention des violences au collège et au lycée » avec la formatrice Mme ROUSSEL
-En 2013 : -110 professionnels formés sur « la prise en charge des victimes et les conséquences psycho traumatiques » avec la Dre SALMONA
-30 médecins sensibilisés sur « Victimes et soins » avec la Dre SALMONA

➤ La Référente Départementale Violences au sein du Couple (CIDFF) :

Dans le cadre de sa mission, la Référente départementale et juriste forme et sensibilise tout au de l'année des professionnels et des publics divers sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes.

-En 2013 : dans le cadre du 2^{ème} protocole départemental : 50 personnels d'accueil de la CAF sur les 3 agglomérations formés
-500 élèves Gendarmes
-100 étudiants de la Croix-Rouge (Assistant-e-s sociaux, TISF, IDE...) formés.
-10 personnels DDCSPP sensibilisés
-En 2012 : 646 élèves sensibilisés sur la prévention des violences, le respect, les conduites à risques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

- **Communication :**

Suite à une couverture moins forte en 2012, la Déléguée départementale aux droits des femmes a souhaité inviter les médias à venir sur les actions et les temps fort sur le thème des violences, la conférence de presse classique sur ce sujet se trouvant inadaptée. Les journalistes préfèrent venir à la rencontre des spécialistes, des professionnels, des victimes et du public et ainsi la médiatisation en 2013 a été une réussite dans l'Allier.

- Articles dans la Montagne avec la promotion de l'Ordonnance de protection avec la création d'un guide à destination des professionnels
- Articles sur le 25 novembre avec présentation des associations, des manifestations...
- Reportage vidéo France 3 région Auvergne sur la formation de la Dre SALMONA, de la création de l'Observatoire et la rencontre avec des femmes victimes témoignant à visage découvert.
- RCF et Radio Bocage, lectures de textes et libération de la Parole des femmes victimes
- Reflets d'Allier, Magazine mensuel du Conseil général qui couvre tout l'Allier et qui a consacré un dossier très complet sur le sujet.
- Diffusion de « flyers du 3919 » et « autres types de violences » reprenant les contacts utiles pour le public.
- Réactualisation d'un guide sur les violences au sein du couple à destination de tous les professionnels

- **25 Novembre 2013 : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes :**

Depuis 7 ans, en Allier, et dans le cadre du nouveau protocole départemental de lutte et de prévention contre les violences au sein du couple signé en 2012 en Préfecture, un collectif regroupe l'Etat, et plus particulièrement la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'Egalité, le Conseil Général, Justice et Citoyenneté et le CIDFF (*centre d'information sur les droits des femmes et des familles*) proposent des actions de communication, de sensibilisation et de formation sur cette thématique autour du 25 novembre et tout au long l'année.

➤ **Le Lundi 25 Novembre à Moulins de 9h à 17h organisée par le CIDFF 03 :**

Le CIDFF a proposé une rencontre dans deux groupes de femmes victimes de violences l'un de Vichy et l'autre de Moulins dans ses locaux afin de permettre des échanges et des débats sur les violences au sein du couple et de travailler sur un projet commun artistique « Roman-photo ».



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

- **Le Lundi 25 Novembre au soir à Vichy et à Montluçon, et le 29 Novembre de à Moulins 20h à 23h au Cinéma organisée par l'association Club Soroptimist:**

Dans le cadre du 25 novembre, chaque association Soroptimist des 3 agglomérations de l'Allier a organisé une soirée débat ouvert au public en présence de professionnels dans les 3 cinémas autour du même film « WADJDA ». Ces clubs féminins composés de bénévoles ont pour but de lutter contre les violences faites aux femmes et les fonds récoltés lors des soirées seront reversés aux organismes œuvrant dans ce champ.

- **Le Lundi 25 et le Mardi 26 Novembre à Moulins de 9h à 16h organisée par la DDFE :**

La Délégation départementale aux droits des femmes a souhaité dans la continuité du succès de la formation du 21 novembre 2012 sur « Viols et Agressions sexuelles » (plus de 250 professionnels) en présence de la **docteure et psychiatre Muriel Salmona** reconduire cette action avec la même intervenante et proposer 2 journées de formation départementale en Préfecture (salle Dablanc) sur le thème « *Comment aborder l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et le prise en charge des victimes de violences dans la pratique des professionnels ?* ».

- **Le Lundi 25 Novembre au soir à Moulins organisée par l'Observatoire du CG 03 et la DDFE avec le soutien de l'Ordre des Médecins :**

Profitant de la présence et de l'expertise de la docteure et psychiatre Muriel Salmona sur deux jours, une sensibilisation auprès de tous les médecins de l'Allier a été proposée le soir sur le thème « *Violences et soins : la prise en charge des victimes de violences par les professionnels de santé* ».

110 professionnels formés le 25 et 26/11 par la Dre SALMONA 30 professionnels de santé sensibilisés le 25/11 au soir par la Dre SALMONA 3 séances grand public débat-ciné sur les 3 agglos + de 300 personnes du public sensibilisés 20 femmes victimes de violences présentes à la rencontre en atelier au CIDFF le 25/11 1 commission violences faites aux femmes organisée avec le Procureur et 20 partenaires 1 COPIL organisé par l'Observatoire des violences et 30 partenaires 1 dossier spécial dans Reflets d'Allier : 320 communes couvertes Un reportage France 3 Auvergne sur le thème pour souligner les actions innovantes de l'Allier Articles dans la Montagne, Relais Radio, événement couvert sur le département par la PQR
--



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

PARTIE III : PRECONISATIONS

ET DECLINAISON DU 4^{ème} PLAN

- **Par rapport aux données quantitatives :**

- Extraire⁵ les éléments concernant les victimes de violences conjugales pour les associations Justice et citoyenneté et CIDFF
- Définir des indicateurs annuels avec la Gendarmerie
- Diffuser un questionnaire aux professionnels du Conseil général pour recueillir leurs attentes, leurs besoins ...
- Mettre en lien L'Observatoire des violences faites aux femmes avec l'Observatoire départemental de la petite enfance et l'Observatoire social
- Effectuer une enquête auprès du public, par le biais des professionnels, pour obtenir des données locales

- **Par rapport aux données qualitatives :**

CARTHOGRAPHIE :

- Cartographie des structures partenaires
- Cartographie de l'origine des personnes accueillies par les CHRS

FORMATION/SENSIBILISATION :

- Programmer une formation aux agents d'accueil des différentes structures locales
 - Proposer une sensibilisation des médecins par un pair
 - Poursuivre des actions régulières auprès des professionnels et du grand public
- Informations juridiques liées à l'accompagnement des personnes victimes de violences en situation irrégulière
- Organiser des visites des structures partenaires, pour une meilleure connaissance des missions de chacun

COMMUNICATION :

- Mettre en place un site internet dédié centralisant les données
- Actualiser le guide à destination des professionnels « Prévenir, détecter et prendre en charge la violence conjugale »
- Constituer, diffuser et actualiser une bibliographie des différents documents et supports en possession des partenaires (DVD, livres, expositions, jeux, CD-Rom ...)
- Communiquer régulièrement sur les missions de chacun, notamment des associations CIDFF et Justice et citoyenneté

⁵ Source Diagnostic de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes 03



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

- **Réflexions à poursuivre :**

<ul style="list-style-type: none">-L'hébergement d'urgence-Mettre en place un groupe de travail sur la prise du dépôt de plainte-Proposer aux professionnels de faire remonter à l'observatoire les refus pour une information aux procureurs-Prise en charge des auteurs-Ordonnance de protection-Sensibilisation des magistrats-Prostitution / proxénétisme

- **Déclinaison du 4^{ème} Plan interministériel dans l'Allier :**

Contexte :

Un deuxième protocole a été signé le 17/02/2012, il a permis de remettre en place la commission départementale des violences faites aux femmes, qui se réunit désormais deux fois par an.

Le protocole définissait des actions qui s'inscrivent toutes dans le 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes conformément à la circulaire du 31 octobre 2013. En adéquation avec les attentes de Najat Vallaud Belkacem, Ministre des droits des femmes, de la circulaire du 31 octobre 2013 relative de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Délégation départementale aux droits des femmes de l'Allier a été pro-active.

Il était effectivement attendu qu'une réunion de l'ensemble des partenaires concernés soit organisée par la DDFE en y associant le Procureur de la République. Dans l'Allier, cette réunion s'est tenue le 22 octobre 2013 à la DDCSPP dans le cadre de la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes.

➤ **Axe 1 : Organiser l'action publique autour d'un principe d'action simple : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse**

« 1.1 – Ne laisser sans réponse pénale et sociale aucune violence déclarée »

« 1.3 – Doubler le nombre des intervenants sociaux en commissariats et en brigade de gendarmerie »

Justice et Citoyenneté est une association qui a pour projet d'aider et d'assister les victimes grâce à l'ouverture d'un BAVI (bureau d'aide aux victimes) qui est prévu sur Moulins début 2014 et fait aussi partie intégrante du dispositif ministériel.

Gros travail de reprise de toutes les mains courantes et renseignements judiciaires dans le département, qui permettra de recontacter toutes les victimes et de leur proposer un suivi d'accompagnement, par Mme RIOU Directrice Adjointe de Justice et Citoyenneté 03 et sa Directrice Mme FERRANDON.

Fusion de deux associations d'aides aux victimes (ADAVIP et ABSECJ) depuis le 01/07/2013 sur tout le département, à déclinaison départementale.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

Actions de prévention et de partenariat, stages pour les personnes, prévention sur les stupéfiants, l'alcool, lutte contre la récidive... Un travail sur Montluçon est engagé avec la Directrice du Centre pénitencier sur les auteurs de violences : les aider à anticiper leur sortie de prison et à se reconstruire.

« 1.6 – Garantir aux femmes victimes de violences l'accès à un hébergement d'urgence dédié et adapté aux besoins grâce à 1650 solutions supplémentaires »

A l'heure actuellement dans l'Allier, il n'existe pas d'hébergement d'urgence dédié aux femmes victimes de violences. Toutefois, suite au travail de l'Observatoire, le CHRS de Vichy souhaiterait en 2014 mettre en place une réponse dédiée.

« 1.7 -- Lever les obstacles à l'accès au logement social des femmes victimes de violences »

Une étude est en train d'être menée, sur la demande de la DRJSCS par l'OBRESA (Observatoire régional de la Santé Auvergne), sur « la place des femmes dans le dispositif Accueil Hébergement Insertion » dans toute l'Auvergne. A l'heure actuelle cette étude est en cours et les résultats seront communiqués début 2014 par le biais de la DDFE.

Les objectifs de l'étude sont de mieux connaître la prise en charge des femmes dans le cadre du dispositif AHI avec un focus sur la thématique des femmes victimes de violence ; d'estimer le nombre de personnes concernées, leur parcours ; de définir l'implantation de l'offre et d'identifier les éventuels risques de discrimination indirecte des femmes du fait de la mixité des structures.

« 1.10 – Organiser autour du préfet et du procureur de la République un nouveau pilotage départemental des réponses apportées aux violences »

Il était effectivement attendu qu'une réunion de l'ensemble des partenaires concernés soit organisée par la DDFE en y associant le **Procureur de la République**. Dans l'Allier, cette réunion s'est tenue le **22 octobre 2013** à la DDCSPP dans le cadre de la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Echéance :

La déclinaison sera pilotée par la DDFE en lien avec le Préfet et les Procureurs de la République au travers de la Commission départementale des violences faites aux femmes qui se réunit deux fois par an. Une au 1^{er} semestre 2014 et l'autre aura lieu le 25 Novembre 2014 afin de faire le bilan de la première année du 4^{ème} plan. Il est envisagé également de faire les premières rencontres de l'Observatoire départemental au mois de Mai 2014, un an après sa création.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

➤ « **Axe 2 : Protéger les victimes** »

« **2.1 – Renforcer l'ordonnance de protection** »

Trop peu d'ordonnances de protection ont été délivrées dans l'Allier. L'URACIFF (*Union régional des centres d'information aux droits des femmes*) en lien la DRDFE s'est emparé du dossier en déclinant des réunions d'échanges avec les partenaires du champ judiciaire en 2013 dans chaque département. Un guide pratique à destination des professionnels a ainsi été élaboré par les CIDFF pour promouvoir ce dispositif. On peut envisager des formations de sensibilisation de la demande des acteurs de la justice en 2014.

« **2.3 – Poursuivre le déploiement des référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple** »

Le dispositif du Référent par les femmes victimes dans l'Allier est bien identifié. La DDFE souhaite réaffirmer son importance et la qualité d'accueil qui est faite sur notre territoire. Des permanences en milieu rural sont ouvertes depuis 2012/2013. Toutefois, il est important de rappeler que ce dispositif reste fragile car les financements ne sont pas pérennes.

« **2.4 – Consolider les accueils de jour** »

Ce dispositif, en relais des associations œuvrant en matière d'information sur les droits. Il est également, en amont, une alternative à un hébergement d'urgence parfois inapproprié à la situation de femmes qui ne se trouvent pas en situation de précarité, mais nécessite en revanche un cadre sécurisé et sécurisant. L'objectif fixé est, à l'échéance du plan (2011-2013), que chaque département soit doté. Les crédits étant arrivés en fin d'année 2013, le projet est en préfiguration en 2013 et ouvrira courant 2014 :

Structure porteuse dans l'Allier : CIDFF 03

-3 antennes sur Vichy, Moulins, Montluçon

-1 psychologue-psychothérapeute

-Bénévoles pour accueillir les femmes et les enfants

-Maillage unique de tout le département

-Financement dans le 03 Etat avec des crédits arrivés en Novembre en 2013 :

-DRDFE: 45000 euro

« **2.5 – Développer les stages de responsabilisation pour prévenir la récurrence** »

Arrivé en 2013, M. Le Procureur a pris connaissance de la problématique du département et plus spécifiquement les violences intrafamiliales/violences au sein du couple et sur les enfants. Il propose un projet collectif par la mise en place d'un **protocole de prise en charge des auteurs des violences déclinable dans les 3 TGI.**

Il s'agit d'avoir un outil opérationnel avec peu de partenaires : SPIP (service de probation et d'insertion pénitentiaire), TGI, Justice et Citoyenneté 03. Le cœur du dispositif est l'éviction du conjoint violent.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

La palette judiciaire reste cependant utile. Il s'agit de redonner du sens et du contenu au SPIP (en particulier sur Moulins), point d'entrée unique puis de réaliser une enquête rapide/volet logement ; l'essentiel étant de permettre une vision globale de la situation de l'auteur car toute la chaîne pénale est associée. Le protocole du relogement n'est pas traité mais pourra l'être dans un second pas de temps d'action (peut être en tant qu'additif pour 2014). Le document pourrait être signé fin 2013/début 2014.

De plus, le CIDFF propose pour les auteurs de violences depuis 2006, une prise en charge des auteurs de violences avec une psychologue à son cabinet. Une cinquantaine d'auteurs sont suivis par an, orientés par les Délégués des Procureurs ou sur de façon volontaire.

Justice et Citoyenneté propose également des stages de responsabilisation pour les auteurs.

➤ « **Axe 3 : Mobiliser l'ensemble de la société** »

« **3.1 -- Accompagnement de la création d'un Observatoire territorial** »

Ce travail a déjà abouti dans l'Allier qui se félicite de disposer du 2^{ème} Observatoire départemental après le « 93 ». L'Observatoire est un des outils décrit dans une fiche du protocole, la commission est lieu de veille et d'information du suivi du protocole et la possibilité de proposer de nouvelles d'actions plus large sur les violences faites aux femmes.

L'Observatoire a pour but de collecter les données. **Un travail de diagnostic est en cours.** La rencontre avec les CHRS a permis de montrer qu'il n'y avait pas d'entrée spécifique femme, ainsi un travail va être fait sur les données, de même avec le service des urgences de Moulins, la mise en place un protocole des soins pourrait prendre forme

Un état des lieux à l'intérieur du CG est en cours, de ce fait un prochain COPIL s'est tenue le 12/11/13 au cg avec une présentation du diagnostic avec les différents partenaires. Il a été proposé des rencontres tous les 2 mois entre la DDFE et l'Observatoire afin de faire des points d'échanges sur divers projets. L'Observatoire peut proposer des pistes de travail aux partenaires. La DDFE a souligné également le fait que la Référents Violences Conjugales pourrait être également associé. Il est attendu également des échanges d'expérience avec Ernestine RONAI de la MIPROF et un premier bilan en Mai 2014 après un an de création.

« **3.2 – Programme de formation initiale et continue** »

« **3.4 – Prévenir les comportements sexistes et les violences en milieu scolaire** »

La Délégation départementale aux droits des femmes a souhaité dans la continuité du succès de la formation du 21 novembre 2012 sur « Viols et Agressions sexuelles » (plus de 250 professionnels) en présence de la **docteure et psychiatre Muriel Salmona** reconduire cette action avec la même intervenante et proposer 2 journées en 2013 de formation départementale en Préfecture (salle Dablanc) sur le thème « *Comment aborder l'accueil, l'accompagnement, l'orientation et le prise en charge des victimes de violences dans la pratique des professionnels ?* ».



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

Fort de la demande des professionnels et des médecins, de même que des enseignants, des formations vont être reconduites sur le même schéma en 2014. La Référente Violences conjugales va former également les agents d'accueil du Conseil général en 2014 sur les 3 agglomérations. Les travailleurs sociaux auront deux jours de formation spécifique avec la psychologue Catherine Vasselier au mois avril 2014

« 3.6 Prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles dans le sport »

Des actions pourraient être envisagées en lien avec le CREPS de Vichy.

« 3.9 --- Informer et sensibiliser le grand public et les professionnels »

Projet de réactualisation en 2014 du guide « prévenir, détecter et prendre en charge la violence conjugale » de 2009. Suite à nos échanges à a fois dans le protocole, au sein de la réunion de la commission et avec l'observatoire, il semblait nécessaire d'adapter ce guide. La DDFE a sollicité les partenaires initiaux de ce travail afin de réactualiser le fond et des données utiles de ce document qui pourrait devenir un outil adaptable dans d'autres départements. Le CIDFF s'est positionné en tant que porteur de projet. A noter une fiche sur la prise en charge des victimes d'agressions et de violences sexuelles sera rédigée avec la Dre M SALMONA à la suite de ses interventions des 25 et 26/11/13.

En 2014 : Réactualisation également des plaquettes 3919 avec les numéros utiles de l'Allier.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

CONCLUSION

Ce plan implique une politique transversale de prévention des violences faites aux femmes. L'Allier se peut féliciter, comme il est attendu dans les objectifs, de travailler en étroite collaboration avec les associations et représentants des collectivités territoriales. Ce plan est construit pour être vivant. Il sera régulièrement actualisé, notamment dans le cadre des décisions qui seront prises en Comité interministériel aux droits des femmes. La Délégation aux droits des femmes déclinera et adaptera au mieux à la réalité du territoire bourbonnais ces changements.

Il est toutefois important de rappeler que certains dispositifs, comme le Téléphone Grand Danger, peuvent être des outils très utiles mais que son déploiement dans notre département très rural n'est peut être pas la réponse la plus juste dans un premier temps.

On peut souligner le très bon partenariat avec le Conseil Général, qui s'est engagé dans l'élaboration d'un deuxième observatoire au plan national au niveau de notre département dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce travail en réseau est innovant et très interactif avec les professionnels et les associations va permettre de construire une réelle réponse autour des besoins de chacun-e.

Il est important d'une part, au vu des crédits fragiles de consolider l'existant comme le Référent Violences Conjugales et le futur accueil de jour et de maintenir le financement de ses dispositifs au travers du FIPD, du BOP 137, des crédits des collectivités....

Mais d'autre part, il est nécessaire d'innover sur cette thématique en mobilisant tous les réseaux d'acteurs et d'actrices de terrain en proposant des formations, des guides, des flyers, des ateliers pour les femmes victimes, des actions de sensibilisation grand public...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

*Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité*

ANNEXES

- **Outils**

- **Powerpoint du Diagnostic de l'Observatoire départemental 03**

- **Synthèse du 4^{ème} Plan interministériel**